

École Victor-Thérien

305, 43° Avenue Lachine (Québec) H8T 2H8 **Téléphone**: 514 855-4202 **Télécopieur**: 514-634-0448

Site web: www.victortherien.ecolelachine.com



Conseil d'Établissement Année 2020-2021

Procès-verbal de la sixième séance

Réunion tenue le 26 avril 2021

En vidéoconférence (Zoom) – mesure de distanciation COVID-19

Présent(e)	Absent(e)	Nom	Titre
\boxtimes		Tomy-Jonathan Marcotte	Directeur
\boxtimes		Julie Lupien	Enseignante
\boxtimes		Lyne Deschamps	Enseignante
\boxtimes		Frédéric Boucher	Enseignant
\boxtimes		Myriam Fleury	Enseignante
	\boxtimes	Hélène Lanteigne	Secrétaire
\boxtimes		Marie-Chantale Jomphe	Technicienne du SDG
\boxtimes		Jean-Nicolas Brousseau	Parent, président du CE
	\boxtimes	Martin Chevalier	Parent
\boxtimes		Amélie Girard	Parent
\boxtimes		Serge Lévesque	Parent, président sortant
\boxtimes		Isabeau Morrissette	Parent, substitut de la déléguée au
			Comité de parents
\boxtimes		Béatrice Péron	Parent
\boxtimes		Amélie Dansereau	Parent, membre substitut
	\boxtimes	Hanene Henchiri	Parent, membre substitut;
			déléguée au Comité de parents

1. Vérification du quorum (LIP, art. 61)

Après vérification, il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

121-CE	Proposé par : Marie-Chantale Jomphe	
021-04-1	Appuyé par : Isabeau Morrissette	
	Adopté à l'unanimité	

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 mars 2021 (LIP art.69)

121-CE 021-04-2	Proposé par :
	Appuyé par :
	Adopté à l'unanimité

4. Nomination d'un gardien du temps

Myriam Fleury occupera cette fonction.

5. Suivi du procès-verbal de la réunion du 3/3/2021 (LIP, art. 69)

Grand Défi Pierre Lavoie:

Mme Dansereau a créé un groupe pour notre école. L'activité aura lieu les 18, 19, 20 juin. Une journée de classe et la fin de semaine pour les familles. Comme l'année passée, ce sera un défi 1 million de km. Lyne a proposé un concept pour faire bouger nos jeunes en lien avec le grand défi. Ce sera un concours entre les écoles, celle dont les jeunes auront le plus bougé gagnera un montant de 2000\$ pour acheter du matériel de sport.

S'assurer de bien communiquer le projet à nos familles pour le succès de l'évènement. Les familles seront invitées à faire des km de toutes sortes de façons : trottinette, marche, kayak, tout compte! Et Lyne fera des activités avec chaque classe le vendredi.

Budget nutrition:

Mme Quévillon nous informe que l'OPP avait pensé à faire une activité cabane à sucre, mais la gestion était très compliquée. Elle a donc proposé d'utiliser plutôt le budget alimentaire pour l'activité du Grand Défi.

Mme Péron : Qu'en est-il de la circulation autour de l'école?

M. Marcotte nous dit que la ville allait faire une étude plus poussée pour la possibilité de faire un sens unique.

Mme Péron : a vu dans le journal *Le Messager* qu'il y aurait l'installation d'un dos d'âne Mme Lupien : a vu un camion de livraison arriver à toute vitesse. S'il y avait eu un dos d'âne, aurait-il perdu le contrôle? À voir si ceci représente un danger.

M. Marcotte va s'informer et nous revenir au prochain CÉ.

6. Questions du public

6.1 Agenda ou cahier de communication facturé en 2020-2021Il y avait un crédit à apporter car un montant avait été chargé aux parents.

M. Marcotte: un montant de 5\$ avait été discuté en mai l'an dernier, alors que nous étions en confinement, pour éviter d'acheter un agenda sans savoir ce qui se passerait en septembre avec la pandémie. Dans la réalité, les élèves n'ont pas reçu de documentation justifiant ce montant qui a été chargé et qui a été annulé des frais.

Nous avons 3 choix pour régler la situation :

- 1) Rembourser tout le monde
- 2) Rembourser seulement ceux qui quittent (pas aussi efficace qu'un remboursement complet, mais on l'expliquerait dans l'info-parent)
- 3) Proposer aux élèves de 6^e année que le montant soit attribué aux frais de l'album des finissants (une proposition claire devra être faite pour informer les parents de cette décision)

Mme Jomphe : si on demande des remboursements d'un montant de 5\$ par élève au CSSMB pour tous nos parents, on ne sera pas très aimés!

M. Marcotte : l'école ne peut plus faire de chèque. La procédure fait en sorte que si les parents demandent un remboursement, nous devons le faire.

M. Lévesque : considère que pour les 6es années (c'est le cas de son enfant), ce serait logique de mettre cet argent sur l'album de finissants, sinon on recevrait un chèque et ensuite on nous demanderait de payer un montant identique...

M. Brousseau : enfants en 6^e et en 3^e, très à l'aise avec l'option pour les 6es années et l'option d'expliquer aux parents que le montant sera rapporté à l'an prochain.

6.2 Agenda ou cahier de communication facturé en 2021-2022

Observations de M. Brousseau:

- a. Certains élèves avaient un agenda cette année (maternelle et 1^{re} année)
- b. Pourrions-nous revenir à l'agenda pour tous l'an prochain? Cet outil était très pratique

Mme Lupien: C'est un outil de communication très utile. Mme Jouha a mentionné que le changement créait un manque pour communiquer avec les parents Mme Dansereau: Seconde M. Brousseau. C'est un outil de planification important. Il manque un espace pour les parents pour communiquer avec l'enseignant(e).

Mme Fleury : N'a pas semblé causer de problème cette année de ne pas en avoir, mais reconnait qu'au secondaire, l'agenda est très important pour la gestion.

Mme Péron : N'a pas trouvé gênant de ne pas avoir d'agenda pour son enfant en 6^e année, mais serait en faveur qu'il soit remis pour les plus jeunes.

M. Brousseau : Harmoniserait d'année en année. Donnait aussi une saveur à VT. Comme c'est utilisé au secondaire, et même en tant que professionnel, ce serait intéressant d'en avoir un.

M. Marcotte : très à l'aise de reprendre le concept d'agenda l'an prochain. L'année dernière, il y avait une crainte quant aux documents transportés de l'école vers la

maison qui pourraient être une source de contamination. Sachant maintenant que ça n'est pas tant un problème, on peut ramener l'agenda.

Question de M. Lévesque : qu'attend-on pour afficher que la cour d'école ne doit pas servir à des rassemblements d'adultes ni à être utilisé comme un parc à chien?

A remarqué la présence d'un groupe d'adultes dans la cour de notre école la fin de semaine dernière pour des « 5 à 7 ». Il y avait des chiens qui courraient en liberté dans la cour d'école.

Considère que c'est souhaitable que nos jeunes puissent utiliser le « turf » de soccer pour jouer, mais pas pour que des chiens viennent faire leurs besoins dessus.

M. Brousseau confirme qu'actuellement les rassemblements sont interdits.

M. Marcotte nous informe que lorsqu'il est arrivé, la consigne était de barrer les portes de la cour d'école en dehors des heures de classes. Les balises étaient raisonnables. Toutefois, des parents sont intervenus pour m'informer que la tradition voulait que les portes soient débarrées la fin de semaine.

Il y avait même des intervenants de VT qui apportaient des échelles pour que les enfants puissent accéder à la cour sans se blesser...

Avait consulté le secrétariat général pour connaître notre responsabilité, advenant qu'il arrive quelque chose. Nous a dit que dans des milieux où il n'y a pas de problématique de vandalisme, il n'y a pas de problème à laisser les portes débarrées. Nous avons fait faire des pancartes qu'il ne nous reste qu'à les accrocher.

Par contre pour ce qui est des chiens, il faudrait faire une pancarte pour ça. Mais on ne pourrait pas jouer à la police pour vérifier qui se sert de la cour.

M. Lévesque précise que ce qu'il souhaite c'est qu'on mette une pancarte pour interdire les chiens dans la cour.

Mme Deschamps: À l'école Catherine-Soumillard, il y a une pancarte qui indique que les chiens sont interdits dans la cour d'école (de même que l'alcool et autres interdits)

Mme Fleury: Quand je suis sortie avec mes élèves pour utiliser le turf, il y avait un caca de chien que j'ai dû ramasser. Les élèves étaient dégoûtés, ils n'avaient même plus envie de jour sur le turf.

M. Boucher: Il y a des adolescents qui viennent utiliser le turf pour jouer au soccer. Les parent de ces anciens élèves de notre école ont contribué aux coûts de la réfection de la cour d'école. C'est super de voir ces jeunes pouvoir profiter de la surface. Mais que des adultes amènent leurs chiens faire leurs besoins, c'est inacceptable.

Mme Péron : Abonde dans le même sens, a vu des gens et dit que c'est inacceptable pour une question d'hygiène.

Mme Quévillon : Aime voir des adolescents jouer sur le terrain, quand ils font du sport, ils ne font pas de mauvais comportements. Pourrait-on faire une publication dans l'info-parents à l'effet que les jeunes sont invités à jouer dans la cour, mais pas de chien, pas d'alcool.

Mme Deschamps : On pourrait ajouter que le parc à chien de la ville est maintenant ouvert et accessible à tous.

M. Marcotte : Vous me faites une recommandation de ne pas fermer la cour, mais de mettre des pancartes claires. Une publication peut également être faite dans l'infoparent, être transparents pour mentionner ce qui s'est passé en expliquant ce qui est inacceptable.

Mme Fleury: Le message à prioriser, c'est que c'est interdit aux chiens.

M. Brousseau : Et que l'alcool est interdit. Car si une bouteille est brisée sur le terrain, ce serait difficile de ramasser tous les morceaux de vitre.

M. Boucher: Indiquer pas de chien et pas de vitre. C'est vraiment important de ne pas fermer la cour pour permettre aux enfants de jouer.

7. Correspondance

M. Marcotte transmet au CÉ ce qu'il reçoit. N'a rien reçu d'autre.

8. Critère de sélection de la direction d'école

M. Marcotte : le document a été déposé sur le drive. Le CÉ doit l'approuver. Document approuvé à l'annexe 1.

M. Morse, par son statut de retraité, devait quitter ses fonctions. Son travail a été extrêmement apprécié.

6 candidat(e)s ont été retenus pour le poste de directeur-adjoint. Le choix a été fait en considérant les critères de sélection.

Marie-Andrée Durand De Bourgogne a été sélectionnée. Le fait d'avoir une expertise au primaire a été considéré. Impliquée dans son milieu, entre autres auprès de l'association des handicapés. Sera en poste dès lundi. Est actuellement enseignante. Sera épaulée par une enseignante de notre école.

M. Brousseau demande s'il est possible qu'elle soit invitée au prochain CÉ pour qu'elle nous soit présentée. Accepté.

121-CE	
021-04-3	

Proposé par : Appuyé par :

Adopté à l'unanimité

9. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité

M. Marcotte nous informe que le document a été déposé. Le CÉ doit être consulté. Le code de vie nous sera remis. Des efforts ont été mis pour la sécurité dans la cour d'école (voir annexe 2).

On a un système de renforcement des comportements positifs dans la cour d'école. On remet des cartons verts, jaunes et rouges.

M. Brousseau mentionne apprécier l'initiative.

Mme Quévillon : Voir un changement dans la cour d'école. Les parents avec lesquels elle a parlé étaient surpris des bienfaits de ce nouveau système. Pourrait-on en parler dans l'info-parents?

Mme Dansereau : Aimerait également qu'on communique ce changement aux parents et leur montrer afin qu'ils sachent le contenu du système.

Au prochain CÉ, vous pourrez m'interpeler sur le code de vie et pour ce document expliquant le nouveau système dans la cour d'école.

M. Marcotte va voir de quelle façon ce sera communiqué aux parents.

10. Adoption du plan de lutte à l'intimidation (LIP, art. 75.1)

Il y a un changement philosophique.

Suite à l'analyse du SÉVI, on s'est fixé trois priorités :

- 1) Diminuer la violence verbale et physique dans la cour
- 2) Augmenter le sentiment de confiance des élèves envers les interventions de tout le personnel de l'école
 - a. On veut que les élèves se sentent à l'aise de dénoncer une situation
 - b. On veut que les élèves sachent que lorsqu'il y a quelque chose qui se passe, les adultes de l'école interviennent
- 3) Changer notre approche pour mobiliser les parents à faire équipe avec l'école au niveau de la violence et l'intimidation

Mme Dansereau : Le document final reflète bien les discussions qui ont été faites en groupe de travail. Demande à ce que le libellé de la priorité 2 qu'on ne parle pas de « sentiment » de confiance. Enlever le mot sentiment pour garder la confiance.

- M. Lévesque : Le 2^e point de l'objectif 3 parle de faire signer tous les élèves et leurs parents. On peut leur demander, mais quel résultat attend-on? Que fait-on avec les parents qui ne signent pas pour adhérer au code de vie?
- M. Brousseau : C'était un souhait du comité que les parents soient rendus imputable de faire appliquer le code de vie de l'école à leur enfant. L'idée n'était pas de prendre des mesures, mais de faire participer les parents.
- M. Marcotte: L'objectif de l'école est la pleine participant des parents. Par contre l'indicateur qui sera mesuré, ce sera le pourcentage de participation. Lorsqu'on se rencontrera pour la reddition, on verra selon le taux de participation ce qu'il y a à corriger.

Mme Dansereau : Certains parents pourraient avoir des questions. Que fera-t-on avec les nonsignatures?

M. Marcotte: L'orientation est claire. Avant, on faisait signer l'agenda et ça devenait un automatisme. On veut faire différemment cette année, en faire une campagne de publicité, faire des rappels que cette année on fait quelque chose pour l'intimidation. Au point 4, on dit qu'il y aura un événement où on pourra expliquer le plan.

Le CÉ a un pouvoir de modifier le plan et doit l'adopter.

M. Lévesque : Il y a des passages surlignés en jaune et du texte manquant. Est-ce qu'on l'adopte comme ça?

M. Marcotte: On a manqué de temps, mais on voulait surtout que vous sachiez les principales orientations. Le document sera finalisé et vous sera fourni. Vous pouvez aussi demander à ce que je vous envoie un document final et qu'un vote électronique soit fait. Il ne sera pas remis au prochain CÉ.

M. Brousseau propose que l'adoption du document aujourd'hui avec les grandes lignes. Le document sera finalisé par la direction.

121-CE
021-04-4

Proposé par : Serge Lévesque Appuyé par : Frédéric Boucher

Adopté à l'unanimité

11. Information concernant les activités et sorties (LIP art. 87)

Mise à jour sur la communication : il y a des possibilités de faire des sorties en bulles-classes. Lors d'un transport en autobus, on ne doit mettre un seul groupe. Il est aussi possible que des gens viennent à l'école, en gardant 2 mètres des élèves.

Une demande a été faite auprès des enseignants pour qu'ils suggèrent des activités. Il n'y a pas un grand engouement actuellement. L'année est difficile. Il restera donc des montants dans cette enveloppe.

Mme Péron : Est-ce que les montants disponibles pourraient être utilisés pour les activités des finissants?

M. Marcotte : Ces montants ne sont pas transférables car les organismes engagés doivent faire partie d'une liste approuvée. Le ministère offre cette enveloppe pour valoriser la culture. Si on ne peut pas utiliser les montants, on doit les retourner au ministère.

Mme Fleury: Des activités sont prévues pour les finissants.

12. Calendrier scolaire

Cette année, le calendrier a été modifié plusieurs fois. C'était une année exceptionnelle.

M. Marcotte demande si le CÉ est d'accord avec certains aspects.

1) Les journées pédagogiques sont réparties sur différents jours de la semaine, pour équilibrer les périodes des spécialistes qui sont manqués.

Question de Mme Lupien : est-ce que le taux de participation au SDG est plus grand lorsque les journées sont les lundis et vendredis versus les autres jours de la semaine?

Réponse de Mme Jomphe : Cette année la participation est grandement diminuée par la situation sanitaire, ce n'est donc pas une bonne année pour vous répondre.

M. Lévesque rappelle que le but du CÉ est de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves.

Le CÉ est d'accord pour maintenir cette façon de déterminer les journées pédagogiques.

2) On avait décidé que cette année la rencontre de parents, dans une des deux étapes, précéderait la remise des notes. Cette année, le fait qu'il n'y ait eu que 2 étapes, on n'a pas pu le faire. Souhaitons-nous reconduire cette orientation?

Mme Fleury : C'était une demande des enseignant(e)s qui adorent ça. C'est pour la deuxième étape. Ça s'est déjà fait à VT.

M. Marcotte: La rencontre est donc faite sans que le parent ait eu les notes.

M. Brousseau : Si ça n'a jamais créé de soubresauts, je n'ai pas de problème avec ça.

Mme Fleury: À cette étape (2^e bulletin), si on demande à rencontrer les parents, c'est parce qu'on sait que leur enfant est en difficulté. Ce n'est pas nécessaire pour les parents d'avoir les notes précises.

Le CÉ est d'accord.

3) Cette année, on avait décidé de mettre une journée pédagogique au retour du congé des Fêtes, mais de ne pas offrir de service. La raison étant de pouvoir arrimer nos deux équipes (école et service de garde). Encore une fois, ça n'a pas eu lieu cette année, mais c'est une pratique que nous souhaiterions garder.

Le CÉ est d'accord.

13. Principe d'encadrement des frais chargés aux parents (LIP art. 77.1)

Les listes de matériel pédagogique seront travaillées par les enseignant(e)s et présentées au prochain CÉ.

Doit-on demander un montant maximum? Exemple montré pour le coût du matériel de 6^e année : 129\$. On veut offrir le meilleur matériel aux élèves. Veut-on avoir un principe directeur sur le prix?

M. Brousseau : Garder en tête que nous avons une certaine proportion d'élèves en difficulté financière et des familles monoparentales. Mais ne pourrait pas statuer sur un montant fixe. Fait confiance aux professeurs.

M. Lévesque : Il y a quelques années, on avait voté un principe qui se basait sur le taux d'utilisation des cahiers. Par exemple, si un cahier est acheté chez un éditeur et qu'en plus, plusieurs feuilles étaient photocopiées mais que le cahier était peu utilisé...

Julie Lupien: Se souvient qu'on avait mis un prix plafond.

- M. Marcotte : L'année passée, on avait été plus souples parce que les maisons d'éditions avaient modifié leurs prix. Les enseignant(e)s avaient été plus rigoureux pour qu'il n'y ait pas de doublons (cahier + photocopies). Autour de 120\$ maximum, ça nous semblait acceptable.
- M. Lévesque : L'augmentation des prix suit l'augmentation du coût de la vie. Ça n'a pas dépassé.
- M. Brousseau: Est-ce qu'un parent s'est plaint des montants?
- M. Marcotte : Nous n'avons reçu aucune plainte, mais cette année, ça a été particulièrement difficile en septembre... à cause de la situation liée à la pandémie.
- M. Brousseau : Essayons de garder les mêmes balises que les ans derniers. Certaines gens ont des diminutions de salaire, donc être prudents pour 2021-2022.

Le CÉ demande aux enseignant(e)s de s'assurer des meilleurs choix, d'éviter les doublons et de rester dans les mêmes barèmes que les ans derniers.

M. Lévesque : Est-ce que le coût des cahiers est semblable chez les différents éditeurs?

Mme Fleury: C'est plus au niveau des photocopies qu'il y avait de l'abus. La révision a été faite.

M. Lévesque : Maintenant qu'on a des Chromebooks, est-ce qu'on pourrait utiliser seulement un outil électronique plutôt que papier?

Mme Fleury: On a accès aux Chromebooks seulement deux périodes par semaine.

M. Marcotte : Cette année, les Éditions n'ont pas été capables d'offrir les versions électroniques avec les cahiers papier. Mais dans le futur, si des enseignant(e)s veulent choisir entre deux cahiers d'Éditions différentes, le fait d'avoir des accès électroniques deviendra un argument de vente qui sera à considérer.

14. Consultation sur les besoins en biens, services et amélioration (LIP art. 96.22) Remis au prochain CÉ.

15. Tutorat

L'information a été faite par l'info-parents. Un choix a été fait pour cibler les élèves qui ont le plus de besoins. Les parents qui avaient des questions ont reçu une réponse.

Le CÉ n'a pas d'autres questions.

16. Information relative à la séquence de fermeture de classe lors de cas confirmé COVID-19

Ce qui a changé dans la procédure, c'est qu'en fonction des variants qui sont plus présents, on fait désormais l'étude épidémiologique comme s'il s'agissait toujours d'un variant. Ça peut faire des fermetures de classes plus rapides dans ce contexte. On ne prend pas de chance avec les liens entre les gens, ce qui pourrait même entraîner une fermeture d'école.

À VT, on travaille très fort, les parents travaillent très fort, on est chanceux d'avoir peu de cas.

17. Nouvelles de la direction

Pas d'autres points à ajouter.

18. Nouvelles du président

Pas d'autres points à ajouter.

19. Nouvelles du Service de garde

Traiteur: On a demandé à Félix de faire un sondage de satisfaction. Le document des résultats reçus est illisible et peu de gens ont répondus. L'échantillon étant faible, les résultats ne sont pas fiables.

Mme Jomphe et moi avons pensé voir ce qui est offert par d'autres traiteurs. Nous souhaitons créer un sous-comité pour voir ce que nous souhaitons pour les lunchs des élèves. Au prochain CÉ, nous présenterons les résultats.

M. Brousseau : À qui le sondage a-t-il été envoyé et comment? Je ne l'ai pas reçu et j'en aurais eu long à dire.

Mme Quévillon : Le sondage a été envoyé aux éducatrices et elles ont fait un sondage en classe avec les élèves. Les élèves de ma classe étaient tous satisfaits, j'étais surprise. Il faudrait peut-être que le sondage soit envoyé aux parents.

Mme Jomphe: Le traiteur a dit avoir envoyé un sondage aux parents.

M. Brousseau : Comment le choix des parents a-t-il été fait? Parce que cette année, nous sommes inactifs parce que nous sommes insatisfaits.

Mme Péron : A reçu le sondage, mais il était difficile à complété et n'était pas anonyme alors je n'ai pas répondu. Nous avons fait des comparaisons de traiteurs plusieurs années, mais depuis que nous utilisons Félix, nous ne le faisons plus.

Mme Jomphe : Nous avions un contrat de 3 ans avec Félix. Ce contrat se termine cette année.

M. Brousseau : Devrions signer des contrats de 3 ans avec un an ferme et deux autres années avec option.

Mme Jomphe : Le CSSMB a fait cette modification depuis cette année.

M. Marcotte propose que les gens intéressés se présentent pour faire les tests de traiteurs pour voir les plats et participer au sondage. Les résultats seront remis au prochain CÉ.

20. Nouvelles de l'équipe-école

La nouvelle directrice-adjointe commence lundi prochain.

21. Rapport de la représentante de l'OPP

La semaine des employés a été soulignée. Une vidéo a été préparée avec les élèves de 6^e année et elle a été bien reçue. L'OPP a remis une carte et un certificat-cadeau qui a été apprécié.

La semaine du service de garde est du 18 au 24 mai. On travaille pour utiliser le budget nutrition. On collabore beaucoup avec l'équipe-école.

Pour les vêtements VT, on attend le matériel du fournisseur, mais c'est très long. On n'a pas placé de commande avec les parents pour ne pas avoir à faire de remboursements.

22. Rapport de la représentante du CPCSSMB

La rencontre est jeudi prochain.

23. Rapport du représentant du Comité CCSEHDAA

Nous n'avons pas de représentant.

24. Varia

Pas de points varia.

25. Levée de l'assemblée

21h13.